

## Fédération Académique des Chorales Scolaires - Poitou-Charentes

Rectorat de Poitiers – DAAC

22, rue Guillaume Le Troubadour

86000 Poitiers

[facs.poitoucharentes@gmail.com](mailto:facs.poitoucharentes@gmail.com)

## Compte Rendu de l'assemblée générale du mardi 9 octobre 2012

68 membres présents et 3 procurations : le quorum est largement atteint.

Approbation du compte-rendu de l'année précédente à l'unanimité.

### 1) Rapport d'activités :

#### a) Présentation des projets réalisés en 2012 :

#### 2011-2012: Projets de Chant Choral en 16

<b>CHANTE MOI TON PRENOM</b> Une douzaine de chants harmonisés à 2 ou 3 voix permettront, à travers la thématique des prénoms mis en chanson, un tour d'horizon des styles musicaux divers et variés.	<b>EN VOIX DU JAZZ</b> Spectacle musical mêlant 8 chansons à plusieurs voix, choix autour du thème histoire de l'art , l'homme dans le monde et la nature.	<b>CONCERTS</b>  <b>14 et 15 MAI 2012</b> <b>à 20h30</b>  <b>Espace 3000</b> <b>COGNAC</b>
<b>Collèges</b> Claude Boucher [Cognac] Elisée Mousnier [Cognac] Félix Gaillard [Cognac] Saint Joseph [Cognac] Jean Lartaut [Jarnac] <b>Lycée</b> Guez de Balzac [Angoulême]	<b>Collèges et Lycée</b> Elisée Mounier [Cognac] <b>Lycée</b> Guez de Balzac [Angoulême]	
<b>CHANSONS FRANCAISES</b> Spectacle musical mêlant 8 chants à une et plusieurs voix accompagnés («Mistral gagnant» Renaud - «Couleur café» Gainsbourg - «Né quelque part» Le Forestier - «Le sud» Ferrer - «Chanson pour l'auvergnat» Brassens - «Santiano» Aufray - «Le lion est mort» Salvador - «Ballade de Jim » Souchon]	<b>CET ELEMENT TERRE</b> Spectacle musical autour d'un medley mêlant 11 chansons à plusieurs voix, avec un style jazz Nombreuses perspectives d'un travail pluridisciplinaire ( anglais, français, histoire géographie...) Choix autour du thème histoire de l'art , homme dans le monde et la nature. <b>SAUVONS LA PLANETE</b>	<b>CONCERTS</b>  <b>21 et 22 MAI 2012</b> <b>à 20h00</b>  <b>Logis de Lunesse</b> <b>ANGOULÊME</b>
<b>Collèges</b> Marguerite de Valois [Angoulême] Anatole France [Angoulême] J. Verne [Angoulême] La Couronne [Angoulême] Grande Garenne [Angoulême] Jean XXIII [Angoulême] Ste Marthe-Chavagne [Angoulême] Saint-Paul [Angoulême] Puygrelier [Saint Michel] J. Rostand [La Rochefoucauld] N. Casteret [Ruelle]	<b>Collèges</b> Noël-Noël [Confolens] Jules Michelet [Angoulême] R. Cassin [Gond-Pontouvre] A. Renoleau [Mansle] P. Bodet [Ma Campagne] J. Rostand [La Rochefoucauld]	

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en 16

### LE BONHEUR

Le bonheur... des chansons qui abordent ce thème avec plus ou moins de gaité.... Un medley, 2 chansons anglophones et un total de 8 chants

<b>Collèges</b>	J. Moulin [Barbezieux]	<b>CONCERTS</b>	<b>Salle des Fêtes CHATEAUNEUF</b>
	M. Genevoix [Châteauneuf]		
	A. de Vigny [Blanzac]	<b>24 et 25 MAI 2012</b>	
<b>Lycée</b>	A. Malraux [Baignes]	<b>à 20h30</b>	
	Guez de Balzac [Angoulême]		

### JAZZ EN FETE et SWING DE LA FONTAINE

Spectacle musical mêlant 6 et 8 compositions pour chœur à voix mixtes et trio de jazz sur les Fables de La Fontaine  
[ La java du rat / La valse du héron / La marche de la tortue / La ballade de l'agneau / Le blues de la cigale / La fugue du renard ]

<b>Collèges</b>	Elisée Mounier [Cognac]	<b>CONCERTS</b>	<b>LA NEF ANGOULÊME</b>
	Jean Rostand [La Rochefoucauld]		
<b>Lycée</b>	Guez de Balzac [Angoulême]	<b>29 MAI 2012</b>	
		<b>à 20h30</b>	
<b>Collège</b>	Jean Rostand [La Rochefoucauld]	<b>5 JUIN 2012</b>	<b>Les Carmes</b>
<b>Lycée</b>	Guez de Balzac [Angoulême]	<b>à 20h30</b>	<b>LA ROCHEFOUCAULD</b>

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en 17

### BEAT IT !

Du Gospel à Mickaël Jackson en passant par la Soul music, ce projet est construit autour de onze chants français et anglais arrangés en polyphonie pour voix égales [Beat it / Bille jean / Heal the world (Mickaël Jackson) - New revelation (Gospel) - Joyfull (Sister Act) - Demain j'arrête / Soul man (Ben l'oncle soul) - Everybody need somebody (Blues brothers) - Lullaby of birthland (Georges Shearing) - Sunny (Bobby Hebb) - Le bal des boulets (Tété) ]

<b>Collèges</b>	E. Fromentin [La Rochelle]	<b>CONCERTS</b>	<b>Espace B. Giraudeau MIREUIL / LA ROCHELLE</b>
	Missy [La Rochelle]		
		<b>29 MAI et 01 JUIN 2012</b>	
		<b>à 20h30</b>	

### L'ARBRE CHANSON

Spectacle musical d'Etienne Daniel et Alain Boudet invitant à une réflexion sur l'écologie et la nature.

Afin de compléter le programme, des chansons de la variété francophone seront également interprétées : [Cocotier fou (chanson créole de Gaudard / Andréo) - Auprès de mon arbre (G. Brassens) - Ballade irlandaise (Marnay/Stern) - Comme un arbre (Catherine et Maxime Le Forestier) - L'oranger (traditionnel grec)

<b>Collèges</b>	R. Caillié [Saintes]	<b>CONCERTS</b>	<b>Théâtre du Gallia SAINTES</b>
	A. d'Aubigné [Saintes]		
	M. Jeanjean [Matha]	<b>4 JUIN 2012</b>	
		<b>à 20h30</b>	

### SOIREE GOLDMAN

(Re)découvrir des chansons du répertoire de Jean-Jacques GOLDMAN à 2 voix ou à l'unisson, répertoire que les élèves connaissent déjà grâce à leurs parents mais aussi aux chanteurs qui les touchent de plus près tel M. Pokora qui vient de reprendre « A nos actes manqués ».

<b>Collèges</b>	R. Cellier [Saint Savinien]	<b>CONCERTS</b>	<b>Castel Park SURGERES</b>
	L'Ouche des Carmes [Aulnay]		
	La Trézence [Loulay]	<b>5 JUIN 2012</b>	
	J. Monnet [Courçon]	<b>à 20h30</b>	

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en 17

### L'ETRANGE NOËL DE M. JACK

Comédie musicale adaptée pour chœur à deux voix égales et solistes extraite du long métrage d'animation réalisé par H. Selick d'après le scénario de Tim Burton, « L'étrange Noël de M. Jack ».

« Jack Skellington, un épouvantail aux allures de squelette, vit dans la ville d'Halloween. En tant que roi de l'épouvante, il occupe ses journées à préparer la prochaine fête d'Halloween. Lassé par cette vie répétitive et monotone, il découvre par hasard la ville de Noël. Une idée originale lui vient alors en tête : et si cette année c'était les habitants de Halloween qui fêtaient Noël? »

<b>Collèges</b> Fabre d'Eglantine [La Rochelle] F. Dolto [La Jarrie]  Mendès France [La Rochelle] J. Guiton [La Rochelle]	<b>CONCERTS</b>	
	<b>5 et 6 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle des Fêtes</b> <b>VILLENEUVE LES SALINES / LA ROCHELLE</b>
	<b>14 et 15 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Espace B. Giraudeau MIREUIL / LA ROCHELLE</b>

### LES CHORALES FONT LEURS COMEDIES

Faire découvrir la comédie musicale à travers un répertoire francophone et anglophone et sensibiliser les élèves à une esthétique populaire en perpétuelle évolution.

<b>Collèges</b> Fontbruand [Saint-Porchaire] De La Tour [Montguyon] B. Roussillon [Saint-Aigulin] La Fontaine [Montlieu la Garde]  F. Albert [Saujon] De La Tour [Montguyon] B. Roussillon [Saint-Aigulin] E. Zola [Royan] La Fayette [Rochefort]	<b>CONCERTS</b>	
	<b>01 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle des Fêtes</b> <b>MONTGUYON</b>
	<b>8 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Salicorne</b> <b>SAUJON</b>

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en 17

### AMALARIC OU LA LEGENDE DU PONT DU DIABLE [Création]

Comédie musicale faisant intervenir musique, chant choral et soliste, danse, théâtre et nouvelles technologies. Cette oeuvre a été composée par Sylvain Kuntzmann (musiques) et Laurence Joguet (paroles). Elle s'inspire de la légende du pont du diable de Saint-Palais sur Mer (17), dans une version qu'en donne l'écrivain Robert COLLE (Nouveaux contes d'Aunis et de Saintonge, Éditions Ruppela, 1992, 259p.).

L'action se passe à une époque antérieure lointaine, non datée. « Dans une Saintonge dominée par les seigneurs faisant régner l'inégalité et la tyrannie, les populations redoutent par dessus tout les méfaits du diable lorsqu'il rôde le long de la côte. Amalaric, jeune homme idéaliste, va tenter l'impossible pour sauver Marjane, belle jeune fille prisonnière des rochers selon la volonté du diable. »

<b>Collèges</b> Les Vieilles Vignes [Cozes] L. Dussaigne [Jonzac] D. Daurat [Mirambeau] M. Chastang [Saint Genis de Saintonge]	<b>CONCERTS</b>	
	<b>12 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Salicorne</b> <b>SAUJON</b>

### NOUGARO SUR PAROLES

Bête de scène, amoureux du jazz et des mots, Claude Nougaro a su faire swinguer notre langue comme personne et laisse un répertoire immense et fabuleux de textes et de chansons à faire découvrir aux élèves: [Armstrong, Le coq et la pendule, Clodi ciodo, Brésilien, Bidonville, Tu verras, Bleu blanc blues, L'île Hélène, La pluie fait des claquettes, Sa majesté le jazz, ...]

<b>Collèges</b> J. Monnet [Saint-Agnant] E. Grimaux [Rochefort] Joliot Curie [Tonny-Charente] H. de Fonsèque [Surgères]	<b>CONCERTS</b>	
	<b>8 JUIN 2012</b> à 20h00 et 21h30	<b>Salle Culturelle</b> <b>BREUIL MAGNE</b>

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en Sud 79

### ADIEMUS L'IRLANDAIS

Chansons du répertoire traditionnel et multilingue celtique et de la musique savante issue de ce répertoire, avec l'oeuvre de Karl Jenkins, « Adiemus, Songs of Sanctuary »

		CONCERTS	
<b>Collèges</b>	P. & M. Curie [Niort] Jean Zay [Niort]	<b>22 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Salle du CAC</b> <b>NIORT</b>
<b>Lycée</b>	Jean Macé [Niort]		

### FEMMES, FEMMES, FEMMES

Chansons françaises écrites et/ou interprétées par des hommes, d'Aznavor à MC Solaar, de Brel à Noah, ayant pour thème central les femmes, leur émancipation, leurs métiers, l'évolution de leur image au cours des dernières décennies.

		CONCERTS	
<b>Collèges</b>	P. de Commynes [Niort] Du Pinier [Melle] J. Monnet [Lezay] F. Albert [Celles/Belle] E. Zola [Prahecq]	<b>24 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Salle du CAC</b> <b>NIORT</b>
	Saint Exupéry [Niort] F. Rabelais [Niort] J. Vilar [La Crèche] H. Martineau [Coulouge / L'Autize] R. Caillié [Mauzé/Le Mignon]	<b>25 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Salle du CAC</b> <b>NIORT</b>
	F. Renault [Pamproux] M. Fombeure [Ménigoutte] L'Orangerie [La Mothe Saint-Héray]	<b>29 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Espace Culturel</b> <b>PAMPROUX</b>

## 2011-2012: Projets de Chant Choral en 79 Nord

### 12 ANS AU 21ème SIECLE

Regard sur ces 12 dernières années du 21ème siècle, à travers quelques artistes représentatifs de ce début de siècle. Alors que Gaëtan Roussel impose une rythmique tenace proche du rock n' roll, Cali propose dans "Elle m'a dit" une étonnante mélodie pleine de vie et de fraîcheur sur un texte exprimant un grand désespoir. M (Mathieu Chédid), Renan Luce, et Benabar sont de sérieux successeurs aux célèbres chanteurs populaires du 20ème siècle (Brel, Brassens, Souchon...) ; Le groupe Révolver s'inspire encore des mélodies des Beatles ... Enfin, Christophe Willem et Olivia Ruiz sont les représentants des télé-réalités : les nouveaux télé-crochets de cette dernière décennie.

[On n'est pas à une bêtise près (Renan Luce) / J'traîne les pieds (Olivia Ruiz) / Je Veux (ZAZ) / Leave Me Alone (Revolver) / Non, non, non (Camélia Jordana) / Help Myself – Nous ne faisons que passer (Gaëtan Roussel) / Double Jeu (Christophe Willem) / L'Effet Papillon (Benabar) / Española (Jali) / Danse (Grégoire) / A la faveur de l'automne (Tété) / Ma Mélodie (M) / Elle m'a dit (Cali) ]

		CONCERTS	
<b>Collèges</b>	F. Villon [Saint Varent] B. Pascal [Argenton Les Vallées] La Fontaine [Thènezay] Voltaire [Airvault] G. Clémenceau [Cerizay]	<b>5 JUIN 2012</b> à 21h00	<b>Bocapole</b> <b>BRESSUIRE</b>
	J. Rostand [Thouars] Marchioux [Parthenay] Notre-Dame [Bressuire] Mendès France [Parthenay] L. Merle [Secondigny]	<b>7 JUIN 2012</b> à 21h00	<b>Bocapole</b> <b>BRESSUIRE</b>
	R. Thabault [Mazières en Gâtine] Marie de la Tour D'Auvergne [Thouars] Supervielle [Bressuire] J. Prévert [Moncoutant] F. d'Assise [Cerizay]	<b>8 JUIN 2012</b> à 21h00	<b>Bocapole</b> <b>BRESSUIRE</b>

### SOLIDAIRES EN CHOEUR

Répertoire de chansons retraçant les titres phares du collectif de solidarité « Les Enfoirés » qui commémore cette année ses vingt ans d'existence. Le choix du répertoire propose aux élèves de se poser des questions quant à la solidarité et la place de l'entraide dans le monde d'aujourd'hui. Provenant d'horizons différents, en langue anglaise et française, les titres du répertoire choisi proposeront des moments vocaux a cappella aussi bien qu'une variété d'accompagnements, allant de l'instrument soliste à l'orchestre au complet.  
 [ La voix des sages (Y. Noah) / I love rock'n'roll (J. Jett) / Un jour de plus au paradis (P. Collins) / L'Amitié (F. Hardy) / ça, c'est vraiment toi (Téléphone) / Les plages (J.L. Aubert) / Satisfaction (Rolling stones) / Ainsi soit-il (L. Chédid) / Le Baiser (A. Souchon) / Aimer à perdre la raison (J. Ferrat) / La chanson des enfoirés (J.J. Goldman)

Collèges		CONCERTS	
A. Lambert [Lençloître] M. Bedel [Saint Gervais les 3 clochers] P. Mérimée [Saint Savin] F. et I. Joliot-Curie [Vivonne] P. de Ronsard [Poitiers]	<b>24 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Salle Multimédia</b> <b>LENÇLOITRE</b>	
J. Jaurès [Gençay] J. Rostand [Neuville du Poitou] A. Rimbaud [Latillé] C. Claudel [Civray]	<b>31 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Hune</b> <b>SAINT-BENOÎT</b>	
A. Lambert [Lençloître] M. Bedel [Saint Gervais les 3 clochers] P. Mérimée [Saint Savin] F. et I. Joliot-Curie [Vivonne] P. de Ronsard [Poitiers] R. Cassin [L'Isle Jourdain]	<b>5 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Hune</b> <b>SAINT-BENOÎT</b>	

### AIRS DE LIBERTE

Panel éclectique de chansons traitant du thème « les libertés ». Le répertoire choisi fait preuve d'une ouverture générationnelle évidente : il revisite en effet des titres balayant environ un siècle et demi de composition musicale, du gospel en passant par l'opéra et la chanson française.  
 [ M. Amsetou / Gilbert Montagné: Liberté / O freedom ( gospel ) / Michel Berger: Diego, libre dans sa tête / Yannick Noah: Angela / Zaz: Je veux / Verdi: Va pensiero, chœur des esclaves extrait de Nabucco / Pep's: Liberta / Calogero: Tien An Men / Michel Fugain: La liberté demandez-la / Hervé Cristiani: Il est libre Max / Gold: Plus près des étoiles ]

Collèges		CONCERTS	
J. Verne [Buxerolles] Saint Exupéry [Jaunay-Clan] Henry IV [Poitiers] F. Rabelais [Poitiers]	<b>01 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Espace Agora</b> <b>JAUNAY-CLAN</b>	
J. Verne [Buxerolles] Saint Exupéry [Jaunay-Clan] Henry IV [Poitiers] F. Rabelais [Poitiers]	<b>4 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Hune</b> <b>SAINT-BENOÎT</b>	

### MARCO POLO et le livre des merveilles du monde

Cantate de Pierre Feillens racontant les aventures du célèbre voyageur vénitien Marco Polo au XIIIème siècle. Voyage en mer, découverte de l'Arménie, traversée du désert ou rencontre avec le grand khan, la cantate Marco Polo est une succession de 14 pièces polyphoniques, de 2 à 4 voix pour chœur.  
 [ Livre des Merveilles / Vogue / Sur le mont Ararat / Les caraunas / La traversée du désert / Le grand Khan / L'armée tartare / La fête blanche / Cent mille chevaux / Beauté du Siam / Douce idole / La bataille des éléphants / Carnage / Repartir / Final ]

Collèges		CONCERTS	
T. Renaudot [Saint Benoît] G. Philippe [Chauvigny]	<b>29 MAI 2012</b> à 20h30	<b>Théâtre Charles Trénet</b> <b>CHAUVIGNY</b>	
	<b>8 JUIN 2012</b> à 20h30	<b>Salle de la Hune</b> <b>SAINT-BENOÎT</b>	

### Thank you for ABBA

Hommage au groupe ABBA qui a marqué toute une génération et continue encore à influencer des artistes. Largement inspiré de la comédie musicale Mamma Mia, le programme fera la part belle à l'interprétation et la réinterprétation de ces titres phares connus de tous. L'univers coloré, les paillettes, le spectacle et les costumes typiques des seventies fera également l'objet d'une attention particulière à la mise en espace du concert. Mélodies et arrangements pour chorale à voix égales : [ Dancing Queen / Super trouper / S.O.S / Waterloo / Chiquittita / I have a dream / Take a chance on me / Mamma Mia / Fernando / Thank you for the music / Gimme gimme gimme ]

Collèges G. David [Mirebeau] C. Guérin [Poitiers] C. Guérin [[Vouneuil/Vienne] Jardin des Plantes [Poitiers]	<b>CONCERTS</b>	
	<b>29 MAI 2012 à 20h30</b>	<b>Salle de la Hune SAINT-BENOÎT</b>

#### b) Fonctionnement :

##### ➤ SACEM :

Par le biais d'un imprimé numérique spécifique, la FACS centralise les déclarations SACEM des concerts des 5 associations départementales. Le taux normal de taxation de la SACEM est de 8,80% sur la somme déclarée la plus élevée des dépenses et recettes. La convention entre la FNCS et la SACEM nationale nous permet de bénéficier d'un abattement de 20% sur ce taux, c'est-à-dire un taux préférentiel de taxation de 7,04%.

- Assurances : contrat renouvelé jusqu'au 31 Août 2013 dossier à l'étude pour l'an prochain : APAC ou MAIF ou autre...
- Jaquettes et cartes chorale: ne pas oublier que c'est la seule ressource pour la Fédération Nationale (FNCS). Il reste des cartes pour la Vienne.
- Séminaire National: 21 au 23 Mars 2012 à Perpignan

## 2) Rapport financier:

	Dépenses prévues	Dépenses réalisées	Recettes prévues	Recettes réalisées
<b>Les associations départementales</b>				
Adhésion des associations départementales 2011-2012			250,00 €	250,00 €
<b>Pratiques chorales /école /collège /lycée /université</b>				
Transport/location salle	815,00 €	0 €		
<b>Fonctionnement</b>				
Participation au séminaire FNCS	800,00 €			
SACEM projets 2010-2011 avance Facture FNCS	6 500,00 €	6240,17 €		
SACEM projets 2010 2011 paiement des associations départementales			6 500,00 €	6240,17 €
Assurance : cotisation APAC	35,00 €	35,00 €		
Adhésion FNCS	15,00 €	15,00 €		
Paiement cartes 2011-2012 offertes aux associations	150,00 €	150,00 €		
Paiement des jaquettes 2010-2011 à la FNCS	2 250,00 €	2 250,00 €		
Jaquettes nationales : paiement des associations			2250,00 €	2 250,00 €
Frais divers : frais de compte, affranchissement, AG	100,00 €	72,69 €		
Frais de déplacement Didier Marquet intervention AG	0 €	57,88 €		
Subvention Rectorat			1 665,00 €	1500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 665,00 €</b>	<b>8820,74 €</b>	<b>10 665,00 €</b>	<b>10240,17 €</b>

**Vote à l'unanimité du rapport d'activités et du rapport financier.**

### **3) Fonctionnement de la FACS Poitou-Charentes :**

#### **➤ Bureau collégial :**

Ce bureau collégial élu l'an passé (avec le principe qui avait été voté par l'A.G. en 2011) a travaillé pendant un an avec une répartition des tâches et des responsabilités. Le bureau s'est réuni une fois par mois et pris les décisions dans un partage et une collaboration dont tous les membres se sont félicités.

### **4) Modifications des statuts :** Annexe N°5

**Vote à l'unanimité des nouveaux statuts.**

### **5) Les perspectives :**

Le budget de la D.A.E.C. est réduit de 1500 euros à 1000 euros.

La charte de chant choral : environ 200 euros seront attribués à chaque projet :

- Charente : 1200 €
- Charente maritime 1000 €
- Deux- Sèvres Sud : 600 €
- Deux-Sèvres Nord : ?
- Vienne : 1000 €

Ces sommes ne seront attribuées que si les conventions sont signées.

### **6) Budget prévisionnel :**

BUDGET PREVISIONNEL 2012-2013		
	Dépenses prévues	Recettes prévues
<b>Les associations départementales</b>		
Adhésion des associations départementales 2012-2013		250,00 €
Pratiques chorales /école /collège /lycée /université		
Transport/location salle	522,00 €	
<b>Fonctionnement</b>		
Participation au séminaire FNCS	800,00 €	
Assemblée Générale	500,00 €	
SACEM projets 2011-2012 avance Facture FNCS	6000,00 €	
SACEM projets 2011 2012 paiement des associations départementales		6000,00 €
Assurance : cotisation APAC	35,00 €	
Adhésion FNCS	15,00 €	
Paiement cartes 2011-2012 offertes aux associations	278,00 €	
Paiement des jaquettes 2010-2011 à la FNCS	1450,00 €	
Jaquettes nationales : paiement des associations		1450,00 €
Frais divers : frais de compte, affranchissement	100,00 €	
Subvention Rectorat		1500,00 €
Fond de réserve FACS		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9700,00 €</b>	<b>9700,00 €</b>

**Vote à l'unanimité du budget prévisionnel 2012-2013**

## 7) Elections du conseil d'administration.

- Sortants : Barbara BOUJILLY et Marie-Hélène LECAIN
- Entrants : Jean-Christophe DELTETE, Florence ROUSSEAU, Claude DAVID, Laurent SIMON, Elsie VIGNAUD-GRIFFITHS.

### **Vote à l'unanimité du conseil d'administration.**

16	Jean-Luc Henin	Lycée Guez de Balzac 16 Angoulême
	Marie-Christine Chaillaud	Collège Jean Rostand 16 La Rochefoucaud
17	Isabelle Chauvet-Gellin	Collège Jean Monnet 17 Saint Agnant
	Monya Quintard	Collège Pierre Mendès France 17 La Rochelle
79N	Jean-Christophe DELTETE	Collège Supervielle 79 Bressuire
	Anne Lecuyer	Collège du Marchioux 79 Parthenay
	Elsie Vignaud-Griffiths	Collège Molière 79 Bouillé- Lorezt
79S	Nathalie Rulier	Collège de l'Orangerie 79 La Mothe Saint-Héray Collège Ferdinand Renault 79 Pamproux
	Laurent Simon	Collège Denfert Rochereau 79 Saint Maixent
	David Claude	Collège Jean de la Fontaine 79 Thénezay
86	Sylvia Besnault	Collège Arsène Lambert 86 Lencloitre
	Gérard Blanchet	Collège Théophraste Renaudot 86 Saint Benoit
	Florence Rousseau	Collège René Descartes 86 Châtelleraut

### **Les tables rondes :**

Les comptes-rendus des tables rondes réalisées dans la journée de l'assemblée générale :  
annexe N°1 : « **Le chant choral aujourd'hui dans les établissements scolaires** »  
annexe N°2 : « **Les financements des associations** »  
annexe N°3 : « **La communication des concerts de chant choral** »  
annexe N°4 : « **Les fonctionnements des associations** »



## Annexe n° 1

### **Compte-rendu de la table ronde « Le chant choral aujourd'hui dans les établissements scolaires »**

L'isolement du professeur d'éducation musicale dans son établissement est tout d'abord souligné d'où l'importance des échanges de pratiques sous la forme de table ronde.

#### **Thème(s) abordé(s) :**

##### ➤ **Les conditions de mise en œuvre des heures chorales :**

Malgré le BO de septembre 2011 qui rappelle que l'activité "chant choral" est une activité d'enseignement encadrée par la circulaire de septembre 2011, les modalités de mise en œuvre d'une chorale sont très variées comme le montre le tableau ci-dessous.

<b>RÉTRIBUTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHORALE Dans l'académie de Poitiers</b>	
<b>Dans le service ou 2 HSA</b>	Un exemple particulier à signaler : deux professeurs dans le même établissement ayant chacun deux heures pour la chorale (La Rochelle)
<b>2 HSE</b>	Cognac F. Gaillard ; Bressuire Notre-Dame
<b>Dans le cadre de l'accompagnement éducatif</b>	17 : Saint Gerns, Pont L'Abbé Sainte Marie ; 16 : Baignes
<b>1 seule HSA</b>	Au moins 10 établissements
<b>Pas d'heures de chorale</b>	La Roche Posay
<b>PLACE DE LA CHORALE DANS L'EDT</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le créneau horaire le plus souvent utilisé reste la pause méridienne.</li><li>✓ Les enseignants signalent que bien souvent toutes les classes ne sont pas disponibles notamment en quatrième et en troisième : des cours sont assurés sur ce créneau.</li><li>✓ Il serait souhaitable de banaliser un créneau dans l'EDT accessible à toutes les classes.</li></ul>	

La question du statut du professeur stagiaire par rapport à la chorale est également posée.

##### ➤ **La questions des effectifs :**

Les effectifs des chorales sont très divers et dépendent notamment de la taille de l'établissement mais également du projet mis en œuvre ou d'éléments comme l'horaire de la chorale...

Il est important de rappeler à nos chefs d'établissement que la taille d'une chorale, à elle seule, ne peut justifier de l'attribution ou non des deux heures pour le projet choral.

##### ➤ **Justification du projet choral :**

Le projet choral s'inscrit dans le projet d'établissement. Il est en lien avec le projet pédagogique de l'enseignant spécialisé en éducation musicale dont il est un élément de continuité. Les enseignants présents insistent sur les valeurs de plaisir musical partagé, de socialisation, de confiance en soi dont bénéficient les participants à ces projets.

Lors d'un prochain moment de débat, il pourra être soulevé la question de validation des compétences du livret personnel de compétence en collège par les activités chorales.

##### ➤ **Moyens et/ou actions à mettre en œuvre :**

- ✓ La FACS envisage de présenter ses objectifs au nouveau Recteur en compagnie de Monsieur Philippe Bazin IA IPR d'éducation musicale.
- ✓ Une question est également posée sur les finalités de l'enquête sur les chorales scolaires réalisée par Monsieur Bazin.

## Annexe n° 2

### **Compte-rendu de la table ronde « Les financements des associations »**

#### **Thème(s) abordé(s) :**

##### ➤ **Le financement de l'Éducation Nationale :**

- Une aide est apportée par l'état via les établissements scolaires sous la forme de participation aux frais de transports :
  - ✓ en 79Nord : les établissements financent la totalité des frais de transports.
  - ✓ en 79Sud : les établissements financent un forfait de 350€.
  - ✓ en 86 : les établissements financent un forfait de 200€. Le montant est revu à la hausse lorsque l'effectif de la chorale induit la mise en œuvre d'une second bus.
  - ✓ en 17 : les établissements financent un forfait de 320€..
  - ✓ en 16 : les établissements financent la totalité des frais de transports.
  
- Certains établissements participent également sous la forme d'adhésion :
  - ✓ en 79Nord : les établissements financent 1,50€ par élève inscrit à la chorale.
  - ✓ en 79 sud : les établissement financent une adhésion annuelle de 30€, 60€ ou 90€ selon la taille des établissements.

##### ➤ **Le financement des collectivités territoriales :**

- Les communautés de communes participent dans certains départements :
  - ✓ Exemple en 17 : selon le territoire
  - ✓ En 79 Nord : selon le territoire
  
- Les conseil généraux ( département ) participent activement :
  - ✓ En 86 : 5000€
  - ✓ En 79Nord : 1500€
  - ✓ En 79Sud : 1500€
  - ✓ En 17 : 800€
  - ✓ En 16 : 0 € parce qu'aucune demande

##### ➤ **D'autres partenariat sont également signalés :**

- le mécénat avec des entreprises comme le Crédit agricole
- le partenariat avec le CRDP dans le cadre des Chartes de chant choral
- les associations FSE des établissements scolaires : (exemple :en 79sud allant de de 50€ à 400€)

Il est à noter que nous ne bénéficions actuellement d'aucun financement de la région. La Fédération Académique des Chorales Scolaires devrait permettre dans l'avenir d'initier des démarches pour valoriser nos projets auprès de ce partenaire potentiel.

## Annexe n° 3

### **Compte-rendu de la table ronde « La communication des concerts de chant choral »**

#### **Préambule :**

Concernant la communication des concerts de rassemblement de chant choral, voici plusieurs propositions possibles. Chacun pourra ainsi adapter les propositions sur son territoire en respectant les contraintes et les fonctionnements des uns et des autres.

#### **Thème(s) abordé(s) :**

##### ➤ **Communication des concerts auprès des élèves de l'établissement :**

Cette communication permet souvent d'apporter quelques spectateurs supplémentaires lorsque le concert se déroule sur la même commune que l'établissement scolaire. La répercussion est moins importante quand le concert se déroule plus loin.

Cependant, elle a le mérite d'informer toutes les familles.

Comment :

- ✓ transmettre l'information : date, horaires, lieu par l'intermédiaire des carnets de correspondance à tous les élèves de l'établissement.

##### ➤ **Communication des concerts auprès des parents d'élèves :**

Comment :

- ✓ transmettre l'information : date, horaires, lieu par l'intermédiaire des carnets de correspondance à tous les élèves de l'établissement.
- ✓ Informer les représentants des associations de parents d'élèves : APE, FCPE, ...
- ✓ installer des affiches dans l'établissement scolaire

##### ➤ **Communication des concerts auprès de tout public**

Les informations peuvent être transmises par l'association départementale de chant choral.

- ✓ Les outils de communication des collectivités :
  - brochure d'agenda culturel de la ville, de la communauté de communes, du département .
  - Site internet des collectivités
- ✓ Les outils des associations départementales :
  - Les affiches éditées par les associations départementales de chant choral
  - La presse écrite locale, avant le concert pour annoncer et après le concert pour la valorisation.

##### ➤ **Communication des concerts sur internet :**

- ✓ Site internet de l'établissement scolaire :

Le professeur d'Éducation musicale peut transmettre les informations au web master de son établissement scolaire.

- ✓ Site internet de l'académie de Poitiers :

Les informations sont transmises par l'inspecteur pédagogique régional, par ses représentants.

- espace pédagogique, éducation musicale, rubrique « les rencontres chorales »  
[http://ww2.ac-poitiers.fr/ed\\_music/spip.php?rubrique27](http://ww2.ac-poitiers.fr/ed_music/spip.php?rubrique27)
- délégation à l'éducation artistique, chant choral  
<http://ww2.ac-poitiers.fr/daac/spip.php?rubrique124>

- ✓ Site de la FNCS, fédération nationale des chorales scolaires :

Les informations sont transmises par la FACS Poitou-Charentes  
<http://www.fncs.fr/>

- ✓ **et bientôt le site de la FACS Poitou-Charentes**

## Annexe n° 4

### **Compte-rendu de la table ronde « Les fonctionnements des associations »**

#### **Thèmes abordés :**

##### ➤ **Un seul projet par association départementale de chant choral :**

Une association pratique ce fonctionnement. Il s'agit de l'association des deux-Sèvres Nord. Le projet est élaboré en concertation avec l'équipe des professeurs courant novembre de l'année qui précède la réalisation. Les arrangements sont réalisés de mars à mai. Tout le matériel est prêt pour la rentrée scolaire.

Exemple : le projet 2011-2012 : "12 ans au 21ème siècle" un regard sur les 12 premières années du 21ème siècle.

##### ➤ **Un concert présenté deux fois le même soir :**

Un pôle de rencontres de chant choral fonctionne ainsi en Charente-Maritime.

Le premier concert a lieu à 20h puis le deuxième à 21 h 30 ou bien 19h puis 20 h30.

D'autres expériences naissent pour gagner en coût général du concert et pour réussir à gérer les jauges de salle en Vienne et en Charente.

La répétition ouverte se pratique aussi. L'après-midi du concert, un public de scolaires est invité. Il s'agit souvent d'élèves des écoles élémentaire (liaison école-collège)

Les problèmes :

- ✓ la fatigue des élèves
- ✓ pour éviter une trop grande fatigue, il est impératif que tous les élèves soient prêts pour la répétition.
- ✓ l'assiduité des élèves aux concerts. Il faut convaincre les parents de l'importance de notre travail.

##### ➤ **Des projets présentés dans une même salle sur un temps consécutif :**

Cette expérience a déjà été menée dans 3 départements: en Vienne à la Hune à St Benoît, en Deux-Sèvres au CAC de Niort et en Charente-Maritime à l'espace Encan de La Rochelle. Souvent 3 ou 4 concerts s'enchaînent la même semaine. L'installation matérielle est donc facilitée pour les techniciens des salles mais aussi pour les groupes de chanteurs. Tout est prêt en début de semaine.

##### ➤ **Les conventions entre l'association départementale, l'établissement scolaire, la FACS Poitou-Charentes :**

- ✓ Entre l'association départementale et l'établissement scolaire, nous pouvons distinguer deux types de convention :
  - la convention d'adhésion qui requière une adhésion financière annuelle uniquement.
  - La convention de fonctionnement sans apport financier.
- ✓ Un état des lieux des conventions pratiquées par les associations départementales :
  - Charente : Convention de fonctionnement
  - Charente-Maritime : Convention de fonctionnement
  - Deux-Sèvres Nord : convention d'adhésion
  - Deux-Sèvres Sud : Convention de fonctionnement
  - Vienne : convention d'adhésion
- ✓ La convention de fonctionnement entre l'association départementale et la FACS Poitou-Charentes est-elle impulsée ?
  - Charente : non

- Charente-Maritime : oui
- Deux-Sèvres Nord : non
- Deux-Sèvres Sud : non
- Vienne : oui

Prochainement des exemples de conventions seront disponibles sur le site internet de la FACS.

➤ **Encadrement des chorales :**

L'encadrement des élèves des chorales lors des répétitions et des concerts restent aujourd'hui encore une problématique. Les enseignants d'Éducation Musicale souhaitent ne pas être comptabilisés dans les effectifs de l'encadrement afin d'être totalement disponibles pour l'élaboration artistique.

Dans tous les cas, il est fortement déconseillé d'accepter d'encadrer seul le groupe d'élèves. La sécurité des enfants passent avant les intérêts des uns ou des autres.

Les textes de références : le BO n°30 du 25 août 2011

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57074](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57074)

L'activité chorale s'inscrit dans les sorties scolaires obligatoires soumises aux règles d'encadrement du déplacement :

*« Encadrement du déplacement : S'agissant des sorties scolaires courtes (en général, dans la journée) effectuées dans ou hors agglomération, les modalités de la surveillance et les précautions à prendre sont celles qui sont précisées par la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 relative à la surveillance des élèves dans le second degré »*

et qui réfère à la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 où nous pouvons constater l'autonomie de l'établissement :

*« En tant qu'elle concerne l'organisation de l'établissement, au sens de l'article 16 du décret du 30 août 1985, et trouve sa place dans le règlement intérieur, elle entre dans le cadre de l'autonomie reconnue aux EPLE et relève de la compétence du conseil d'administration »*

➤ **Demande des enseignants présents à cette table ronde :**

Une audience auprès du Recteur permettrait de transmettre les objectifs suivants :

- rappeler les règles de sécurité d'encadrement des élèves pour les répétitions et concerts de rassemblement de chant choral.
- solliciter un encadrement respectant ces règles.

## Annexe n° 5 STATUTS

### Article 1 : Dénomination :

Il est constitué une Fédération dite Fédération Académique des Chorales Scolaires Poitou-Charentes nommée : **FACS Poitou-Charentes**.

### Article 2 : Sièges social

Le siège est fixé : Délégation Académique à l'Éducation Culturelle – Rectorat de Poitiers - 22, rue Guillaume Le Troubadour - 86000 Poitiers.

### Article 3 : Objet

La **FACS Poitou-Charentes** a pour objectifs:

- d'être l'intermédiaire entre les associations départementales des professeurs d'éducation musicale et chant choral de l'Académie de Poitiers citées ci-dessous, et la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) :  
APEMC, association des professeurs d'éducation musicale et chant choral de la **Charente**,  
ANATOLE, association des professeurs d'éducation musicale et de chant choral de la **Charente-Maritime**,  
APEMEN 79 Nord, association des professeurs d'éducation musicale et de chant choral dans l'éducation nationale des **Deux-Sèvres nord**,  
APEM 79 Sud, association des professeurs d'éducation musicale et chant choral des **Deux-Sèvres sud**,  
APEMEN, association des professeurs d'éducation musicale et chant choral de l'éducation nationale de la **Vienne**,
- d'être l'intermédiaire entre toute association dont les objectifs sont conformes à ceux de la FACS Poitou-Charentes et la FNCS, sous réserve de l'approbation du bureau.
- de faire connaître, promouvoir, initier les pratiques musicales collectives, dans et hors des établissements scolaires, notamment lors de rencontres inter-établissements.
  
- de rassembler et d'aider les associations départementales citées ci-dessus, animées du même esprit, tout en leur garantissant une identité propre en particulier le libre choix des actions entreprises.
  
- de centraliser les dispositions administratives et financières susceptibles d'alléger le fonctionnement des associations départementales.

### Article 4 : Moyens d'action

La **FACS Poitou-Charentes** admet tous les moyens d'action qui peuvent concourir légalement aux objectifs fixés à l'article 3 pour :

- la communication : bulletins et publications divers
- l'animation des associations départementales
- la gestion de services techniques spécialisés
- l'organisation de rassemblements, fêtes, manifestations, concours, etc...
- l'achat ou la location, la gestion de l'exploitation des biens et locaux destinés à son fonctionnement et toute opération financière se rapportant à ces biens
- la commande d'œuvres musicales

### Article 5 : Qualité de membre

L'association se compose de personnes physiques ou morales :

- **membre d'honneur** : sont appelés membres d'honneur les personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services à l'association. Ils sont invités à participer à l'assemblée générale mais ne sont ni électeurs ni éligibles au conseil d'administration

Les membres d'honneur comprennent :

- Monsieur le recteur ou son représentant
- Monsieur l'inspecteur pédagogique régional en éducation musicale et chant choral ou son représentant
- Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie des quatre départements de l'académie de Poitiers ou leurs représentants

- **membre actif** : sont appelés membres actifs les personnes physiques ou morales, professeurs d'éducation musicale et chant choral, qui participent aux activités des associations départementales citées ci-dessus, à jour de leur cotisation

- **membre partenaire** : peuvent être partenaires les personnes morales qui souhaitent apporter leur concours à la réalisation de l'objet ou de l'un des objets de l'association

La qualité de membre de la **FACS Poitou-Charentes** s'obtient sur demande de l'une des associations départementales citées à l'article 3, demande soumise au conseil d'administration, qui statue.

La qualité de membre se perd :

- par démission adressée par courrier au conseil d'administration de la fédération
  - par radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave ou acte contraire aux buts de la fédération, l'association intéressée ayant été préalablement contactée pour présenter sa défense
- Appel peut être fait devant l'assemblée générale ordinaire.

## **Article 6 : Administration / Bureau :**

### **Le conseil d'administration :**

La **FACS Poitou-Charentes** est administrée par un **conseil d'administration** composé de membres actifs élus par l'assemblée générale. Chaque association, dont les objectifs sont conformes à ceux de la FACS Poitou-Charentes et la FNCS, citée dans l'article 3 est représentée.

Le conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an. Il reçoit tous les travaux réalisés par le bureau collégial.

### **Le bureau :**

Le conseil d'administration de la **FACS Poitou-Charentes** confie, par élection, sa gestion à un **bureau collégial**. Le bureau collégial se compose d'au moins quatre membres du conseil d'administration et de six au plus. Ses membres assurent chacun et ensemble, les rôles de Présidence, Secrétariat et Trésorerie.

Le bureau collégial veille au respect des présents statuts et à la conformité des actions de l'association.

Le bureau collégial est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous les actes légaux nécessaires aux activités et au fonctionnement de l'association. Il aura notamment, s'il y a lieu, qualité pour ester en justice comme défenseur au nom de l'association ou comme demandeur.

Le bureau collégial désigne par rotation un de ses membres comme représentant pour présider les réunions de bureau ou de conseil d'administration. En cas d'empêchement de l'un des membres, il est remplacé temporairement, si nécessaire, par un membre actif choisi par le bureau.

Les membres du bureau collégial seront en contact régulier et pourront se réunir physiquement à chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire. Le consensus sera l'objectif privilégié. En cas de désaccord en terme de propositions, d'orientations, de choix et de décisions, relevant du bureau, il sera statué à la majorité des membres présents. Si aucune majorité ne se dégage, il en sera référé au conseil d'administration.

## **Article 7 : Assemblée Générale**

L'assemblée générale se réunit une fois par an, en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande écrite de la moitié au moins des membres actifs.

L'assemblée Générale comprend :

- les membres d'honneur
- les membres partenaires invités
- les membres du Conseil d'administration
- les membres actifs des associations adhérentes citées dans l'article 3

L'assemblée générale reçoit le compte-rendu d'activités et les comptes de la trésorerie et statue sur leur approbation.

La convocation sera envoyée aux membres cités ci-dessus au moins quinze jours avant la date prévue.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration. Toute question diverse devra être transmise au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale.

## **Article 8 : Assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée à l'initiative des membres du bureau collégial ou par la moitié au moins des membres actifs, à jour de leur cotisation.

La convocation sera envoyée à l'ensemble des membres de l'association au moins dix jours avant la date prévue.

Aucun quorum ne limite la validité de délibération de l'assemblée extraordinaire.

## **Article 9 : les ressources**

Les ressources de la **FACS Poitou-Charentes** se composent :

- des cotisations annuelles versées par les associations départementales citées dans l'article 3
- des subventions ou aides matérielles des collectivités locales
- des subventions ou aides matérielles des institutions
- des aides et dons divers des partenaires du secteur privé
- des revenus propres de l'association provenant de ses activités, de ses représentations, et d'actions diverses

Il est tenu une comptabilité par recettes et dépenses.

## **Article 10 : Modification des statuts**

Les statuts peuvent être modifiés, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ou l'assemblée générale extraordinaire.

La validation de cette modification n'est envisageable que si 1/10<sup>ème</sup> des membres actifs de l'association est présent. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée, de nouveau, à quinze jours d'intervalle au moins. L'assemblée peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents.

## **Article 11 : Dissolution**

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut se prononcer sur la dissolution de la **FACS Poitou-Charentes** à la demande de la majorité absolue des membres actifs, à jour de leur cotisation, ou à la demande du bureau collégial.

La dissolution est votée à la majorité des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la **FACS Poitou-Charentes**.

Elle attribuera l'actif net à une ou plusieurs associations poursuivant des buts analogues, publiques ou reconnues d'utilité publique.

## **Article 12 : Règlement intérieur**

Un règlement intérieur de la **FACS Poitou-Charentes** pourra être élaboré par le conseil d'administration. Il sera adopté par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui concernent l'administration interne de l'association.

## **Article 13 : durée** La durée de l'association est illimitée.